



Mille lieux

Bulletin du réseau Natura 2000 en Rhône-Alpes
Numéro 14, Septembre 2006

*Natura 2000 .
un vrai réseau*

Natura 2000 un réseau cohérent



Marais calcaires à *Cladium mariscus* et forêt alluviale au sud du lac du Bourget (73)
Denis Palanque

Gâce aux efforts considérables accomplis ces derniers mois par tous les acteurs sur le terrain, la France dispose à présent d'un réseau Natura 2000 cohérent, sur près de 12 % de son territoire. C'est une étape importante que nous franchissons : les partenaires du réseau Natura 2000 peuvent être fiers et désormais s'engager plus sereinement dans la gestion des sites. Aujourd'hui, un des enjeux importants est de rapprocher le réseau de sites Natura 2000 de ses usagers, de réussir l'appropriation locale des objectifs de conservation de la biodiversité et de développement durable. A ce titre, la loi sur le développement des territoires ruraux vient renforcer la confiance accordée aux acteurs locaux pour atteindre les objectifs de maintien et de restauration de l'état de conservation des habitats et des espèces, qui ont justifié la désignation des sites. La gestion concertée des sites Natura 2000 se trouve ainsi confortée autour du comité de pilotage, lieu d'échange et de concertation qui conduit la réalisation et la mise en œuvre du document d'objectifs. Le dispositif contractuel est renforcé avec l'outil "charte Natura 2000" intégré au document d'objectifs. Le rôle donné aux collectivités territoriales doit contribuer à cette appropriation locale.

Pour concilier la préservation de la biodiversité et la poursuite des activités sur ces mêmes territoires, la mise en place des contrats de service reste essentielle. Ces actions, pour être efficaces, doivent être ciblées et territorialisées. Tel est l'enjeu de l'ajustement en cours des dispositifs de contractualisation pour les années à venir, notamment les mesures agro-environnementales.

Mais au-delà de l'indispensable soutien financier, il ne fait aucun doute que la réussite de cette politique passe par une diversité de leviers : incitations fiscales, réglementation si nécessaire, conditionnalité des aides publiques, charte d'adhésion, compensation, élévation de la technicité, animation, formation et sensibilisation des acteurs.

Ainsi, nous sommes tenus à un objectif de résultats qui doit aussi rapidement trouver une traduction claire, simple et pragmatique pour les décideurs, les acteurs du territoire, les citoyens. A l'issue d'un premier "état des lieux" national de l'état de conservation des quelque 460 habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire, nous installerons un dispositif de surveillance continue de l'état de conservation dans les sites Natura 2000 et en dehors.

Natura 2000 est bien en route, grâce aux acteurs de terrain. La France est d'ailleurs en bonne place au sein de l'Europe pour la gestion de son réseau. Essayons nos savoir-faire et enrichissons-nous des expériences des autres.

Natura 2000, c'est déjà beaucoup de réalisations concrètes, des buts atteints, d'autres en voie de l'être et davantage encore de projets enthousiastes ! Propriétaires, gestionnaires de territoires et utilisateurs, collectivités locales, écologistes, groupes de loisirs ou citoyens : chacun a un rôle à jouer pour que Natura 2000 soit une réussite en Rhône-Alpes, en France et en Europe.



Biotope à *Cistude* en Isère — Denis Palanque

François Bland

Ministère de l'écologie et du développement durable

Bilan des consultations Natura 2000 de 2005 en région Rhône-Alpes

Les consultations menées en région Rhône-Alpes en 2005 et début 2006 ont concerné 41 sites :

- 25 nouveaux sites : 9 au titre de la directive Habitats et 16 au titre de la directive Oiseaux.
- 16 extensions de sites déjà proposés : 11 au titre de la directive Habitats et 5 au titre de la directive Oiseaux.

Tous les sites mis en consultation ont été transmis à la Commission européenne avant le 30 avril 2006.

De plus, suite à l'accord du Ministère de la Défense, le camp militaire de la Valbonne, qui avait été soumis à consultation fin 2001, a été proposé par le Préfet de l'Ain au titre des deux directives.

Le réseau Natura 2000 de Rhône-Alpes a donc fortement évolué en 2006.

| | Nombre de sites | Dont sites interdép. | Surface | % de la surface régionale |
|--|-----------------|----------------------|---------|---------------------------|
| Au titre de la directive Habitats | | | | |
| Avant avril 2006 | 118 | 20 | 301 465 | 6,7% |
| Depuis mai 2006 | 128 | 23 | 384 859 | 8,6% |
| Au titre de la directive Oiseaux | | | | |
| Avant avril 2006 | 17 | 5 | 128 725 | 2,9% |
| Depuis mai 2006 | 34 | 9 | 313 614 | 7% |

Les 34 zones de protection spéciale de Rhône-Alpes sont officiellement désignées par arrêté ministériel.

La superficie totale couverte par le réseau Natura 2000 rhônalpin est à ce jour de 462 674 ha, soit 10,3% de la surface régionale. La moyenne française est de 11,8%, avec des pourcentages allant de 2,7% en région Nord-Pas-de-Calais à 31,6% en Languedoc-Roussillon.

Les Plans locaux d'urbanisme et Natura 2000



Source pétrifiante à Corveissiat (01)
Denis Palanque

L'article 6.3 de la directive "Habitats" n°92/43/CEE dispose que "tout plan ou projet, non lié ou nécessaire à la gestion du site, mais susceptible d'affecter ce site de manière significative [...] fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site". Cette disposition approfondit, avec l'objectif précis de conservation des sites du réseau Natura 2000, les politiques générales d'évaluation environnementale prescrites par les directives "Projets" n°85/337/CEE et "Plans et programmes" n°2001/42.

La transposition de ces directives est désormais terminée. Les articles L 414-4 et R 414-19 et suivants du code de l'environnement décrivent les dispositions relatives à l'évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement et ce sont les articles L 121-10 et suivants et R121-14 et suivants du code de l'urbanisme qui traitent des incidences des plans d'urbanisme. Les PLU qui permettent la réalisation de travaux, ouvrages ou aménagements mentionnés à l'article 414-4 du code de l'environnement, dont la réalisation est de nature à affecter de façon notable un site Natura 2000, doivent être soumis à une évaluation environnementale spécifique.

Cette évaluation présente plusieurs particularités par rapport à la prise en compte de l'environnement déjà prévue par la loi "Solidarité et renouvellement urbain". Le contenu du rapport de présentation doit être plus complet et le préfet de département est consulté sur la qualité de l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet de PLU. Cet avis préparé, sous son autorité, par la DIREN est joint à l'enquête.



De gauche à droite :
Formation herbeuse à Nard (26)
Pentes rocheuses siliceuses du PN des Ecrins
Denis Palanque

Dans ce nouveau contexte, deux possibilités s'offrent à la commune. La première est de protéger par le zonage et le règlement les plus adaptés (a priori une zone N stricte) les sites Natura 2000 et d'explicitier ce choix dans le rapport de présentation. Dans ce cas, l'évaluation environnementale sera succincte. Par contre, si le projet de PLU envisage des zones d'urbanisation ou d'aménagement sur ou à proximité d'un site Natura 2000, les études et le rapport de présentation devront alors être détaillés, argumentés et complétés pour répondre aux exigences de l'évaluation environnementale définie par les nouveaux textes. Ces obligations ne sont pas nouvelles, mais précisent et complètent un dispositif de prise en compte de l'environnement déjà largement prévu par la loi SRU, mais insuffisamment appliqué. Elles soulignent l'intérêt des démarches d'évaluation environnementale qui, en s'interrogeant suffisamment tôt sur les incidences des aménagements envisagés, visent à rechercher des variantes et améliorer la prise en compte des enjeux de biodiversité dans la conception même des plans et des projets.

Martine Chatain
Diren

Baromètre Natura 2000 en Rhône-Alpes



| | | |
|-------------|---------------------------------|------------|
| 51 contrats | dont 3 signés en 2006 | |
| 128 sites | Sites proposés | 384 859 ha |
| 57 sites | Documents d'objectifs approuvés | 219 534 ha |
| 30 sites | Documents d'objectifs en cours | 89 880 ha |

Natura 2000 un vrai, réseau



162 sites Natura 2000,

462 674 hectares, 10% de la surface régionale...

mais le réseau Natura 2000, ce n'est pas que des chiffres, des statistiques, des surfaces. C'est également, et surtout, des hommes : des acteurs locaux, des élus concernés, des gestionnaires reconnus, des techniciens compétents...

L'implication grandissante des collectivités locales ou de leurs groupements dans le réseau Natura 2000, telle que prévue par la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005, peut être un gage de succès et de pérennité de ce réseau.

Pour faire vivre un réseau, il faut en faire partie intégrante et ainsi participer aux échanges d'expériences des uns et des autres. Mais la richesse d'un réseau implique également une approche pluridisciplinaire qui apporte aux décideurs l'ouverture et le respect des données scientifiques, économiques, administratives et humaines. Ainsi se tisse peu à peu une véritable culture de l'Environnement, ce qui ne peut qu'enrichir la pertinence et le sens de Natura 2000.

M. Pacquetet

Maire de Saint-Jorioz (74), Vice-président du PNR du massif des Bauges,
Vice-président du SILA (Syndicat mixte du lac d'Arvecy)

Plus du tiers des surfaces intégrées dans le réseau Natura 2000 est situé en milieu forestier. La forêt communale - comme la forêt domaniale et la forêt privée - est concernée par ce réseau. Les élus des communes forestières sont de plus en plus impliqués dans les différentes phases de la démarche et le seront encore davantage d'ici 2010, puisque le ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD) souhaite qu'à cette date 100% des sites soient dotés d'un document d'objectifs approuvé. Au démarrage de cette politique européenne, les élus des communes forestières étaient majoritairement opposés à Natura 2000.



forestiers, richesse floristique et faunistique, stades d'avancement de la démarche Natura 2000... L'objectif est de valoriser les fonctions environnementales et écologiques de la forêt, tout en intégrant les documents d'objectifs dans les documents d'aménagement forestier et en inscrivant Natura 2000 dans une logique de projet de territoire.

sentaient un tiers des présents). Cette forte mobilisation des élus laisse présager la mise en place et la vie d'un réseau actif qui, nous le souhaitons, sera un lieu d'échanges d'expériences et de rencontres. Le but est de valoriser ces expériences et d'en tirer des enseignements pour communiquer autour de Natura 2000 via un site internet, une base de données commune, la diffusion d'une lettre d'information et l'organisation de rencontres nationales. Un des enjeux est de montrer aux élus que Natura 2000 peut s'inscrire dans un projet global de développement du territoire. Parallèlement nous mettrons en place des formations à destination des élus, avec l'aide des unions régionales ou associations départementales des communes forestières. Ce travail s'appuiera notamment sur le projet Life Nature & Territoires mené en Rhône-Alpes et plus particulièrement sur l'action transversale E1 pilotée, avec l'aide de la Diren, par l'ONF et l'URACOFRA (Union régionale des associations des communes forestières de Rhône-Alpes), qui consiste à développer un appui auprès des collectivités pour prendre en compte l'objectif de conservation des habitats dans le cadre d'un développement durable d'un territoire.

Ce réseau est novateur, car il est constitué non seulement de gestionnaires, mais également d'élus habituellement peu présents dans ce type d'instance. La France étant attachée à la démarche contractuelle basée sur le volontariat, l'implication des élus est aujourd'hui incontournable pour faire vivre le réseau Natura 2000 en forêt.

Marie LY

Chargée de projet Natura 2000
m.ly@fncofor.fr

Des forêts et des hommes

Aujourd'hui les mentalités ont changé : l'investissement dans la démarche est croissant et certains élus sont porteurs d'un dynamisme local. D'où l'importance de faire un point sur les dynamiques existantes et surtout de poursuivre et renforcer le travail entrepris.

Dans le cadre d'une convention avec le MEDD, la Fédération nationale des communes forestières (FNCoFor) mène l'expérimentation "Natura 2000 en forêt communale". Celle-ci repose sur une opération de démonstration, qui suit de près la vie de 16 sites Natura 2000 proposés comme SIC (sites d'importance communautaire), ZPS (zones de protection spéciale) ou les deux, chacun étant représenté par au moins un élu de commune forestière. Ces 16 sites se trouvent au sud d'une ligne Ardennes / Pyrénées-Atlantiques, où la forêt communale a une place prépondérante.

Ils illustrent bien la diversité de la forêt française, ainsi que celle des sites Natura 2000 en terme de superficies, essences et types de peuplements

Ce programme expérimental prévu sur trois ans (2005-2008) est suivi par un comité de pilotage où sont représentés, outre le MEDD, le ministère de l'agriculture et de la pêche, les acteurs forestiers et ceux de la gestion des espaces naturels. Le coup d'envoi de ce programme a été officiellement donné lors d'un séminaire qui s'est tenu à Saint-Rémy-de-Provence les 22 et 23 mars derniers et qui a réuni les personnels techniques travaillant sur Natura 2000 à l'échelle locale, régionale ou nationale, ainsi que de nombreux élus (qui repré-



Forêt alluviale de l'île de la Table Ronde (69) - Denis Palanque

Un réseau vécu au quotidien sur le terrain par Asters

opérateur en Haute-Savoie

ASTERS, conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie gestionnaire des 9 réserves naturelles du département, s'est impliqué dans Natura 2000 dès le lancement de la démarche en participant au projet LIFE "Documents d'objectifs expérimentaux". En 1997, au côté de 35 autres sites français, Asters a testé ce que pourrait être Natura 2000 sur un site de 22 000 ha : Arve-Giffre. C'était la première ébauche d'un fonctionnement en réseau, permettant aux opérateurs de se réunir régulièrement et de partager leurs résultats. Asters, aujourd'hui opérateur sur 7 sites, estime que Natura 2000 est un réseau à plusieurs échelles.



Le parcellaire très morcelé des zones de marais
Christelle Janin

A l'échelle du département de Haute-Savoie

Asters a transposé et développé son expérience sur plusieurs autres sites : delta de la Dranse, massif du Bargy, cluse du lac d'Annecy, zones humides de l'Albanais et Contamines-Montjoie. Par son implication sur ces sites, Asters les met en résonance les uns avec les autres et utilise l'expérience capitalisée sur les uns pour gérer les autres. Elle transpose également cette expérience à d'autres sites, dont les opérateurs sont des partenaires d'Asters, comme la vallée de l'Arve ou le plateau Gavot. Ces sites fonctionnent ainsi en

réseau à l'échelle départementale.

Le Conseil général de Haute-Savoie soutient financièrement certains de ces sites dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles (ENS). L'étude du nouveau schéma départemental des ENS a montré la nécessaire complémentarité entre le niveau européen de Natura 2000 et la mise en œuvre concrète d'une politique de conservation des ENS au plan départemental. De même, la forte implication d'Asters pour l'instruction des contrats d'agriculture durable (CAD) en Haute-Savoie a permis de confirmer le rôle de la profession agricole sur plusieurs sites

De gauche à droite et de haut en bas :
 Etude des populations de Syrphes (famille de Mouches) Interreg France Italie - Asters
 Broyage mécanique de landes à Rhododendrons à 1800m d'altitude sur le site Arve Giffre (Commune de Passy) - Laurent Delomez
 Chaîne des Fiz dans le site Arve - Giffre - Julien Heuret



Natura 2000. Dans le domaine de la pédagogie, on peut souligner l'adhésion de nombreux opérateurs Natura 2000 au réseau "Empreintes 74", qui fédère les acteurs de l'accueil du public en Haute-Savoie.

En créant une exposition sur Natura 2000, l'objectif d'Asters était d'expliquer la démarche et de présenter des actions concrètes et positives réalisées grâce à Natura 2000. Le but était de faire témoigner d'autres acteurs du territoire : élus locaux, office national des forêts, associations communales de chasse, société d'économie alpestre... Cette exposition, mobile et modulable, aborde plusieurs thèmes : préservation des tourbières, réhabilitation d'alpages favorables aux Tétrax lyres, réalisation de plans de pâturage, gestion durable des forêts d'épicéas, réhabilitation et gestion de zones humides... Elle est destinée à circuler dans toutes les communes de Haute-Savoie intéressées.

Un maillage régional

Asters s'investit fortement dans le projet LIFE Nature & Territoires qui a pour objectif d'analyser l'appropriation locale de Natura 2000 et de mener des actions concrètes sur 16 sites de Rhône-Alpes. Ainsi, sur les zones humides de l'Albanais, ce programme a permis d'étudier la faisabilité de la réintroduction de la Cistude d'Europe. Cette étude dépasse largement le cadre de l'Albanais, puisqu'elle a été réalisée à l'échelle de tout le Haut Rhône jusqu'en Suisse.

Sur le site Cluse du lac d'Annecy, a été étudiée la possibilité de créer une association syndicale de propriétaires en vue de la gestion de marais très morcelés. Ce contexte foncier "découpé" étant commun à la plupart des marais rhônalpins, les résultats seront largement extrapolables à d'autres zones humides de la région.

Plusieurs actions transversales sont prévues dans ce LIFE, et notamment une analyse socio-économique sur le rôle de Natura 2000 dans le développement territorial. Une première analyse sociologique a montré que l'une des clés de la réussite est une animation locale inscrite dans la durée. Une autre action se traduit par la structuration du réseau des acteurs locaux simultanément impliqués dans le développement territorial et dans la gestion du réseau Natura 2000. Elle se concrétise

par de nombreux échanges entre les 16 sites sélectionnés et a déjà fait l'objet d'une journée de réflexion à l'échelle régionale.

Le programme LIFE Nature & Territoires est ainsi l'illustration d'une mise en réseau concrète et pragmatique de sites et d'acteurs, tant en terme d'analyse des facteurs d'appropriation que de mise en œuvre pratique de Natura 2000.

De plus, Asters participe aux journées techniques régionales des opérateurs Natura 2000. Ces rencontres bisannuelles permettent d'échanger et de présenter les expériences, les attentes et les problématiques de chacun, faisant ainsi vivre un réseau régional.

Des liens internationaux

La présence de sites Natura 2000 sur l'ensemble de l'arc alpin a amené 11 opérateurs*, dont 3 français (Parc national de la Vanoise, Parc national des Ecrins et Asters), à proposer un programme Interreg "Habitatp" avec pour objectif de réaliser des cartes d'habitats à grande échelle en se basant sur les photos aériennes infrarouge.

Si l'analyse des photos aériennes ne permet pas toujours d'aboutir à la définition exacte des habitats, elle donne un degré de précision physiologique suffisant qui, croisé avec les paramètres géomorphologiques, permet de définir l'habitat dans 80 % des cas. Pour les autres, des analyses de terrain, fortement simplifiées par le travail amont, apporteront les compléments d'informations nécessaires.

Ce travail innovant et la méthodologie développée pourront à terme être transposés sur tous les grands sites Natura 2000 de montagne en France et dans le reste de l'Europe.

Asters pilote le projet international Life nature sur la conservation du Gypaète barbu dans les Alpes (2003-2007), qui vise à l'installation d'une population autonome.

La biologie de l'espèce (à espérance de vie longue, jusqu'à une trentaine d'années, mais se reproduisant peu ; pouvant se déplacer sur de grandes distances, avec une aire de répartition sur tout l'arc alpin) oblige à coordonner les actions à l'échelle alpine.

L'accompagnement de l'Union européenne dans ce LIFE permet d'insuffler une dynamique de collaboration et d'échanges, notamment en terme de préservation des sites de reproduction (désignations comme site Natura 2000, conventions avec les acteurs locaux, mise en place de mesures législatives...) et de lutte contre la mortalité des oiseaux (par collision avec des câbles aériens, empoisonnement...).

De nouvelles installations de couples sont observées et la poursuite de la constitution du réseau Natura 2000 reste une priorité pour tous les partenaires alpins pour permettre la conservation du Gypaète barbu sur le long terme. Ainsi, 7 territoires de reproduction (sur les 9 connus en 2006) font désormais partie du réseau Natura 2000.

La présence de sites Natura 2000 de part et d'autre de la frontière franco-italienne a permis de proposer un programme Interreg impliquant la région autonome du Val d'Aoste, le Parc du Mont Avic et Asters. Ce programme couvre l'ensemble des enjeux liés à un site Natura 2000 : suivis scientifiques, gestion, communication, mise en relation des gestionnaires...

La démarche Natura 2000 est ainsi de plus en plus fréquemment l'occasion de la mise en réseau de sites, d'échanges d'expériences entre opérateurs ou gestionnaires, parfois de mise en place de protocole de coopération entre plusieurs pays européens, pouvant même aboutir à un jumelage dans certains cas.

*Aline Breton, Marie Zimmermann,
 Antoine Rouillon, Frank Horon / ASTERS*





Photos : Laë Wierck / ONF de Savoie

L'intérêt d'être en réseau selon une DDAF

Entretien avec Soria Chelloug de la DDAF de Savoie

Quelques mots tout d'abord pour vous présenter, Soria

Je suis technicienne agricole en charge de la protection des milieux naturels et de Natura 2000 à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Savoie.

En quoi consistent vos fonctions ?

Principalement à assurer la bonne mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière d'environnement sur le département. Concrètement, il s'agit essentiellement de travail administratif et financier. Nous avons fait le choix, en Savoie comme en Rhône-Alpes en général, de nous appuyer sur les acteurs du territoire. Ainsi par exemple, c'est nous qui finançons l'élaboration des documents d'objectifs, mais nous travaillons autant que possible avec les communes et autres collectivités, ainsi qu'avec les principaux acteurs du département en matière d'environnement : le conservatoire du patrimoine naturel de Savoie, l'office national des forêts, la chambre d'agriculture, les parcs naturels régionaux des Bauges et de Chartreuse, le parc national de la Vanoise, la fédération départementale des chasseurs...

Vous êtes donc en quelque sorte une tête de réseau ?

En partie. Il est vrai que nous essayons de nous rencontrer au moins deux fois par an entre techniciens, non seulement pour faire le point sur les avancées et perspectives concernant le réseau Natura 2000, mais également pour pouvoir évoquer nos difficultés et mettre en commun nos expériences. Mais ces acteurs ont souvent l'occasion de se rencontrer par ailleurs au sein d'autres réseaux : en matière d'agriculture et de biodiversité, dans le cadre de la politique environnement du conseil général... Il existe également des réseaux plus vastes, ayant des échelles régionales, nationales ou internationales. Dans notre domaine environnemental, où beaucoup reste à construire, il est très important de ne pas travailler de manière isolée et de pouvoir bénéficier d'autres expériences et inversement d'aider les autres à progresser.

En dehors des échanges que vous évoquez, en quoi ces réseaux permettent-ils une meilleure prise en compte de l'environnement ?

Tout d'abord, le fait de se rencontrer régulièrement permet un gain de temps et une plus grande efficacité. De plus, on développe progressivement une nouvelle façon de travailler basée sur l'échange et la concertation. Ainsi, pour répondre aux demandes d'extension du réseau Natura 2000 fin 2004, nous avons travaillé en partenariat avec les collectivités et les socioprofessionnels afin d'étudier ensemble les périmètres d'extensions les mieux adaptés ou envisager la création de nouveaux sites, comme en moyenne Tarentaise ou en haute Maurienne. Cela a créé un climat nettement plus serein pour la phase officielle de consultation, qui a eu lieu courant 2005. En second lieu, il est très important vis-à-vis des acteurs locaux d'avoir des réponses cohérentes sur leurs territoires ; cela implique une bonne collaboration entre services de l'Etat, mais également avec d'autres structures comme les conseils régionaux et généraux, les intercommunalités, l'agence de l'eau... A ce titre, les échanges que nous avons soit au niveau départemental dans diverses commissions ou pôles inter-services, soit au niveau régional, sont fondamentaux. Ainsi les "comités techniques régionaux Nature" qui, à l'initiative de la DIREN, réunissent tous les deux mois les 8 DDAF de la région, ainsi que la DRAF et le CNASEA (gestionnaire des crédits des contrats Natura 2000), permettent de définir des positions communes et d'harmoniser les actions qui dépassent les limites administratives départementales. Enfin, il est important que la DDAF puisse se faire l'écho auprès des administrations de l'agriculture et de l'environnement de l'ensemble des partenaires, responsables de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le terrain.

Propos recueillis par David Marailhac

DIREN Rhône-Alpes

Un réseau de gorges



Rencontre sur le plateau de la Dent de Rez - Denis Doublet

Le SMAGL (syndicat mixte d'aménagement des gorges de la Loire) est opérateur pour le site Natura 2000 "Pelouses, landes et habitats rocheux des gorges de la Loire". Depuis avril 2003, la poursuite de la réalisation du document d'objectifs s'est appuyée sur le travail des acteurs locaux et leur connaissance du territoire. Ces personnes - riverains, élus, agriculteurs, chasseurs, associations sportives (4x4, escalade, randonnée...), associations de protection de la nature - se sont réunies à trois reprises durant le dernier trimestre 2003 dans le cadre d'ateliers thématiques pour réfléchir à l'avenir de ce territoire en pleine mutation (déprise agricole, phénomène de rurbanisation, forte fréquentation...).



Mataderie des Templiers (Gorges de l'Ardèche) - Denis Doublet

Au préalable, afin de bénéficier de l'expérience d'autres sites Natura 2000, les membres de ces ateliers se sont déplacés dans les Gorges de l'Ardèche le 15 mai 2003 pour appréhender des problématiques communes aux deux sites concernés.

Le groupe a été reçu en mairie de Saint-Martin-d'Ardèche par M. Lavie, président du Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche (ex SIGARN), opérateur Natura 2000, pour une présentation du syndicat (missions, personnel, historique) et une rencontre des élus et des personnes responsables du dossier Natura 2000,

Le groupe a ensuite été pris en charge par Denis Doublet, chargé de mission Natura 2000 au SGGGA. Ensemble, ils se sont rendus sur le plateau de la Dent de Rez afin de rencontrer M. Chautard, un des deux éleveurs avec qui le SGGGA a mis en place

une opération de réouverture de milieux et d'entretien par pâturage bovin. Cet agriculteur a pu bénéficier de la démarche Natura 2000 pour installer une partie de son élevage d'Aubracs sur un plateau "souffrant" du déclin agricole et de l'envahissement par le buis.

L'après-midi fut consacré à :

- la visite d'un aménagement destiné à canaliser la fréquentation touristique dans les gorges de l'Ardèche, en l'occurrence l'aménagement d'un lieu de bivouac visant à concilier l'accueil du public et la préservation du site.

- la visite d'une garenne artificielle réalisée en partenariat avec l'ACCA de Saint-Martin-d'Ardèche, en présence de son président, M. Piau, et destinée à favoriser le maintien de la population d'Aigle de Bonelli sur le site en renforçant les populations de lapins de garenne.

Cette journée d'échange a entièrement répondu à

ses objectifs. La rencontre des acteurs ardéchois a été l'occasion pour les personnes présentes d'observer les applications concrètes des directives "Oiseaux" et "Habitats" sur le site des Gorges de l'Ardèche, d'en estimer les avantages et les inconvénients et d'obtenir des réponses précises à leurs questions.

Forts de cet échange et de cette expérience, les membres des ateliers thématiques ont réfléchi à des propositions d'actions pour le territoire des Gorges de la Loire.

Le résultat de cette réflexion est un calendrier quinquennal de 24 actions, ayant pour thèmes principaux :

- La problématique de la fermeture des milieux, et la mise en place de mesures de gestion permettant un entretien régulier par des actions de fauche, de pâturage, voire de réouverture de milieux par broyage, écobuage...
- L'arrivée à maturité des espaces boisés
- La canalisation de la fréquentation et la conciliation entre la préservation d'espaces naturels et les usages présents sur le site (tourisme, activités de pleine nature...)
- La sensibilisation des usagers du territoire
- La portée de telles mesures et le degré de participation des acteurs locaux dans ce type de démarche.

Ces actions ont été ajoutées au document d'objectifs et ont été validées par le Comité de pilotage en juillet 2003. Cette validation a marqué la fin de la première phase de la démarche Natura 2000 (élaboration du document d'objectifs).

Place désormais au concret : la mise en œuvre des 24 mesures prévues dans le document d'objectifs pendant les 5 années de ce programme. Pour cela, un travail étroit est en cours avec l'ensemble des acteurs locaux : élus, sociétés de chasse, associations, agriculteurs...

M. LAURENDON

Président du SMAGL

Un réseau national en faveur des tourbières

Le numéro 13 de Mille Lieux était consacré aux programmes LIFE Nature. C'est un tel programme, intitulé "Tourbières de France", qui a permis de 1995 à 1999 de travailler sur 38 sites faisant désormais tous partie du réseau Natura 2000 français et de rédiger divers documents synthétiques. Il a aussi abouti à la création d'un réseau de gestionnaires et spécialistes des tourbières qui s'est avéré durable. C'est la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, opérateur du programme LIFE, qui a été retenue par le ministère de l'écologie et du développement durable pour piloter le Pôle relais tourbières, lorsqu'il a été établi à Besançon en 2002 dans le cadre du plan national d'action pour les zones humides.



De haut en bas :
Visite d'étus et de techniciens slovènes
au marais de Lavours (Ain) - Francis Muller
Tourbière à Achterbach (Vosges) - Jean-Christophe Ragué

QUI FAIT PARTIE DU RÉSEAU DES "CORRESPONDANTS TOURBIÈRES" ?

Les "correspondants tourbières" sont en général issus des Conservatoires d'espaces naturels, mais une large ouverture est privilégiée, des personnes d'autres origines étant les bienvenues.

Il est souhaité que chaque correspondant soit largement en contact avec tous les gestionnaires ou autres personnes concernés par les tourbières dans sa région, afin que les échanges du niveau le plus local au niveau national puissent s'effectuer.

COMMENT CE RÉSEAU FONCTIONNE-T-IL ?

Le pôle relais tourbières anime ce réseau depuis sa création via une lettre interne bimestrielle, complétée par des courriels d'actualités.

Il organise chaque année une réunion des correspondants, qui débattent des actions en faveur des

tourbières et des problèmes rencontrés.

Des séminaires techniques sont organisés tous les ans ou deux ans, pour l'instant sur trois secteurs : le Massif Central, les Pyrénées, le Bassin parisien. Plusieurs dizaines d'acteurs font alors le point sur la situation des tourbières du secteur concerné, une question de fond ou d'actualité étant également traitée. La prochaine rencontre "Massif Central" aura lieu cet automne en Ardèche. Elle sera couplée à la rencontre annuelle des correspondants tourbières.

Le réseau tourbières travaille également avec le "Groupe d'étude des tourbières", une association nationale qui, chaque année lors d'une excursion de plusieurs jours, met l'accent sur les tourbières d'un massif particulier, qui sont visitées et commentées. En juillet 2006, c'est l'est du Massif Central qui a été exploré par le Groupe.

QU'APPORTE CE RÉSEAU DE CORRESPONDANTS ?

Malgré toutes les possibilités de communication actuelles, les acteurs des tourbières restaient un peu isolés. Il importait de faire circuler les résultats d'expériences, qu'elles soient réussies ou non, de permettre aux personnes ayant des spécialités différentes d'échanger, de faire parvenir au niveau le plus local les informations nationales... et vice-versa. Les démarches par région ou massif, qui vont de plans régionaux d'action pour les tourbières (comme en Limousin ou Franche-Comté) à des rencontres thématiques ("Les tourbières dans un contexte sylvicole et agricole" dans le Massif Central) facilitent des actions cohérentes sur une vaste zone géographique.

Pour toutes précisions ou pour entrer en contact avec les correspondants tourbières : contact@pole-tourbières.org, tél. 03 81 81 78 64.

Francis MULLER / Pôle relais tourbières



Tourbière de la Tenine (Vosges) - Jean-Christophe Ragué

Les marais de Ljubljana en Slovénie

Aux portes de la capitale slovène, Ljubljana, s'étend un vaste marais de 16 000 ha. Si les tourbières initiales y ont été largement modifiées au fil des siècles par l'agriculture extensive, le site reste d'une grande beauté et d'un réel intérêt écologique, abritant par exemple 160 couples de Raies des genêts, soit l'équivalent d'un cinquième de la population française. Les prairies se couvrent au printemps de la floraison des Fritillaires pintades.

Le contexte naturel et socio-économique de ce site a intéressé des gestionnaires et élus français. Ainsi, à plusieurs reprises, des représentants du marais de Lavours (Ain) et de la vallée du Drugeon (Doubs) se sont rendus en Slovénie et ont accueilli en France des collègues slovènes. Ces derniers ont pu notamment apprécier :

- le mode d'organisation des sites protégés en France, munis de plans de gestion et de documents d'objectifs.

- l'intervention possible de municipalités et de chambres d'agriculture, en collaboration avec les structures de protection de la nature, pour conserver ou retrouver un usage à des prairies humides menacées d'abandon,

- les intérêts et les limites du tourisme autour des zones humides (sentiers pédagogiques, maisons des réserves...), ce sujet restant à développer dans le "Ljubljansko barje" sans en dénaturer les paysages et habitats.

Un projet de parc naturel se développe sur le site slovène et les groupes français, qui ont pu retrouver dans ce pays des formes originales de gestion de l'espace, espèrent pouvoir continuer à suivre le déroulement du projet dans un but d'enrichissement mutuel.

Les tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle

Habitat 7120 , code Corine 51.2

Parmi les habitats d'intérêt communautaire, certains, comme celui-ci, ne correspondent pas précisément à la classification des habitats telle que définie par les phytosociologues, mais répondent à des impératifs pratiques. Il s'agit ici de mettre en avant la possibilité pour des tourbières dites "hautes" (c'est-à-dire alimentées uniquement par les eaux de précipitations, acides et pauvres en minéraux, qui présentent lorsqu'elles sont en bon état un bombement les plaçant au-dessus de la nappe d'eau environnante) d'être régénérées après une dégradation d'origine humaine. Comme les phases dégradées de certaines tourbières alimentées par les nappes ont des similitudes avec les tourbières hautes dégradées, elles ont été regroupées dans cet habitat communautaire n° 7120, distinct de celui des tourbières hautes actives (n° 7110). Le lien entre les sites comportant cet habitat vient donc surtout de la manière de l'appréhender et de prévoir sa gestion.

Les dégradations subies par cet habitat consistent le plus souvent en des drainages, liés par exemple à une mise en culture, des plantations forestières ou une extraction artisanale de la tourbe.

Elles se traduisent par une forte régression des espèces typiques des tourbières hautes (sphaignes, linaigrettes, canneberge...) au profit d'espèces plus banales et souvent envahissantes comme la Molinie bleue ou des bruyères typiques de landes humides.

Si le retour intégral à un milieu aussi original que celui qui existait jadis est souvent illusoire (du moins à l'échelle humaine), une réhabilitation reste souvent possible ; elle implique le retour à des conditions hydriques plus favorables, avec une nappe d'eau régulièrement affleurante, l'eau ayant elle-même des caractéristiques adéquates (d'acidité, de charge minérale, d'absence de pollution).

La réhabilitation est obtenue par exemple par la pose de micro-barrages sur les fossés ou le rebouchage de drains anciens. Parfois il faut prévoir d'ôter les couches superficielles de tourbe qui ont été profondément modifiées (minéralisées) par le séjour prolongé en atmosphère sèche.

Les parties de tourbières incluses dans cet habitat devront, dans le délai assez bref (à l'échelle des tourbières) de 30 ans au plus, pouvoir remettre en route l'accumulation de tourbe, les végétaux la produisant se décomposant alors moins vite qu'ils ne se déposent. Ces milieux pourront ainsi, après un "coup de pouce" destiné à retrouver des conditions propices, non pas retrouver leur état initial, mais repartir vers une forme active, accumulant la tourbe.

Cela démontre à la fois qu'il convient de préserver les "vraies" tourbières hautes actives qui subsistent, puisqu'on ne peut les restaurer vraiment, mais que l'on peut tout de même parfois, lorsqu'elles ont subi des dégradations, leur trouver une autre destination que de devenir prairies ou plans d'eau, ce que la directive Habitats ne préconise bien sûr pas en zones Natura 2000...

Francis MULLER / Pôle relais tourbières

Le décret nouveau est arrivé



Le Marais d'Enfer à Saint-Jorioz sur le site "Cluse du lac d'Annecy"
- Fabrice Normand

Le Code de l'environnement, quoique encore bien jeune, gagne mois après mois en maturité. On peut maintenant y trouver, rangés en bonne place, tous les textes législatifs et réglementaires qui fondent la contribution française au réseau Natura 2000.

Le 26 juillet dernier, un nouveau décret est ainsi venu mettre à jour les dispositions du Code relatives aux documents d'objectifs, ainsi qu'aux contrats Natura 2000 et aux futures chartes.

Concernant l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs, est désormais clairement mis en avant le rôle clé du comité de pilotage et tout spé-

cialement, au sein de celui-ci, des collectivités territoriales : la présidence du comité et l'élaboration du document d'objectifs leur sont en effet prioritairement confiées.

Le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs est également du ressort de ce comité, la responsabilité de l'Etat se centrant sur l'approbation du document (qui reste du ressort du Préfet) et l'évaluation périodique de l'état de conservation des habitats et espèces du site.

Le document d'objectifs doit obligatoirement comprendre, outre des propositions de gestion aptes à assurer cette conservation, un ou des cahiers des charges applicables à de futurs contrats, ainsi que la teneur des engagements de la charte Natura 2000 propre au site. Enfin, le contenu et le processus de mise en œuvre des contrats Natura 2000 ainsi que de la charte sont explicités.

Inutile d'acheter de nouvelles étagères pour stocker textes législatifs et réglementaires successifs :

il vous suffit désormais de cliquer sur <http://www.legifrance.gouv.fr/> pour consulter la version parfaitement mise à jour d'un Code de l'environnement encore en pleine croissance...

Bon à savoir

Natura 2000 à Claveisolles

Il existe à Claveisolles (Rhône) dans les monts du Beaujolais un site particulier permettant l'hibernation de 11 espèces de chauves-souris. Il s'agit d'anciennes mines abandonnées depuis les années 1950, au cœur de forêts de douglas. La forêt et les champs alentours procurent à ces espèces insectivores la nourriture nécessaire à leur survie le reste de l'année.

Par décision communautaire du 07/12/04, ces mines ont été désignées officiellement "site d'importance communautaire", car 7 des espèces de chiroptères présentes sont menacées d'extinction au niveau européen. Ce site, d'une superficie de 2 ha, a été baptisé "Gîte à chauves-souris des mines de Vallossières".

Sous l'impulsion d'un comité de pilotage local, un document d'objectifs a été rédigé par la FRAPNA du Rhône. Ce document définit les actions à entreprendre pour maintenir ce site en bon état de conservation. Des conventions entre propriétaires, mairie et FRAPNA ont été signées. Ainsi la commune de Claveisolles, assistée de la FRAPNA, a pu réaliser des travaux de sécurisation sur une partie du site : pose de grille à l'entrée des galeries, clôture de la faille dangereuse pour les forestiers.

Le comité de pilotage local s'est réuni début 2006 pour faire état des réalisations terminées et des actions restant à entreprendre. Bien que modestes, ces actions locales concourent au maintien de la biodiversité.



Mille Lieux BP 89 69565 Saint-Genis-Laval cedex

Editeur : Préfecture de la région Rhône-Alpes / Direction Régionale de l'Environnement

Directeur de la publication : Emmanuel de Guillebon

Comité de rédaction du n° 14 : Marc Chatelain, Danièle Fournier, David Marailhac, Martine Poumarat (Diren)

Graphisme/réalisation : Cap Communication Corinne Godoy, Richard Atlan

Impression : I.D.M.M./ imprimé sur papier recyclé

Tirage : 15 000 exemplaires - N°ISSN 1293-1977



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

AIN La présidence du site du Revermont a été confiée le 5 mai au maire de Germagnat, président de l'Association touristique du Revermont qui devient opérateur. Un échange sur le terrain a permis le 11 septembre de réunir les signataires actuels de contrats et les acteurs intéressés. La ré-appropriation sociale d'espaces naturels délaissés est aussi un enjeu de conservation : c'est tout le sens du travail réalisé sur la basse vallée de l'Ain, avec pour la première fois une "fête de la rivière d'Ain" organisée avec succès cet été.

ARDÈCHE Le document d'objectifs du site "Cévennes ardéchoise - partie montagne" a été validé le 18 avril. Le 2^{ème} comité de pilotage du site "Moyenne vallée de l'Ardèche" a eu lieu le 18 mai à Vogüé. Les groupes géographiques se sont réunis en juin et les groupes thématiques en septembre. L'étude du document d'objectifs du site "Loire et ses affluents" sera engagée à l'automne, ainsi que la révision de celui du site "Basse Ardèche".

DRÔME Le nouveau contrat Natura 2000 signé en février sur le site "Landes, pelouses et forêts du vallon de Jarjatte et prairies humides de Lus" prévoit le maintien des activités traditionnelles de fauche et de pâturage (sans drainage ni comblement de fossés) et la fauche tardive (après le 15/08) d'une zone à Glaieul (*Gladiolus imbricatus*).

ISÈRE L'élaboration du document d'objectifs vient de démarrer pour Massif de l'Obiou et gorges de la Souloise, Chambarans et Versants du col d'Ornon. Les opérateurs sont l'ONF pour les deux premiers et le bureau d'études Ecosphère pour le troisième. Deux visites du site Vallon de Ferrand et plateau d'Emparis ont eu lieu cet été.

LOIRE Le document d'objectifs du site "Vallée de l'Ondenon et contreforts nord du Pilat" a été validé le 17 février. Suite aux consultations des communes et EPCI concernés en vue de l'extension de ce site ainsi que des Crêts du Pilat, les dossiers ont été transmis au ministère de l'écologie courant juillet.

RHÔNE Lors du comité de pilotage du site Miribel-Jonage du 9 mars ont été présentés et validés les objectifs proposés dans le cadre du document d'objectifs, suite au diagnostic réalisé depuis 2003. Le comité de pilotage du site "Gîte à chauves-souris des mines de Vallossières" a validé le 9 février la version remise à jour du document d'objectifs et les actions complémentaires prévues.

SAVOIE Le document d'objectifs du Mont Thabor, dont l'opérateur était la Chambre d'agriculture, a été validé le 21 mars, celui des Hurtières le 29 mai (opérateur : le CPNS). L'élaboration du document d'objectifs du nouveau site "Massif de la Lauzière" a débuté lors du comité de pilotage du 7 juin.

HAUTE-SAVOIE La présidence du comité de pilotage du site "Cluse du lac d'Annecy" a été confiée le 12 juillet au maire de Saint-Jorioz et le SILA, syndicat mixte du lac d'Annecy, a été désigné pour poursuivre l'élaboration du document d'objectifs, qui est déjà très avancé.